



**INTERNATIONAL  
OIL POLLUTION  
COMPENSATION  
FUND, 1971**

**FONDS INTERNATIONAL  
D'INDEMNISATION DE 1971  
POUR LES DOMMAGES  
DUS A LA POLLUTION PAR  
LES HYDROCARBURES**

4 Albert Embankment  
London SE1 7SR  
Telephone: 0171-582 2606  
Telefax: 0171-735 0326  
Telex: 23588 IMOLDN G

71FUND/Circ.58  
16 mai 1997

**Notification de la dénonciation de la Convention de 1971 portant  
création du Fonds par Bahreïn, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Irlande,  
le Japon, le Mexique, Monaco, l'Oman, le Royaume-Uni, la Suisse et la Tunisie**

Conformément à la règle 4.6 du Règlement intérieur du Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1971), l'Administrateur a l'honneur d'informer les Etats contractants que, à la suite du dépôt d'instruments de dénonciation, la Convention internationale portant création d'un Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1971 portant création du Fonds) cessera d'être en vigueur à l'égard de Bahreïn, de Chypre, de l'Espagne, de la Finlande, de la Grèce, de l'Irlande, du Japon, du Mexique, de Monaco, de l'Oman, du Royaume-Uni (et de certains territoires dépendants), de la Suisse et de la Tunisie après le 15 mai 1998.

On trouvera au verso la liste des 73 Etats contractants à la Convention de 1971 portant création du Fonds, y compris les 24 Etats qui ont déposé des instruments de dénonciation.

**Etats Parties à la Convention de 1971 portant création du Fonds**

au 16 mai 1997

<i>Etats qui ont ratifié la Convention de 1971 portant création du Fonds</i>		
Albanie	Gambie	Papouasie-Nouvelle-
Algérie	Ghana	Guinée
Barbade	Inde	Pologne
Belgique	Indonésie	Portugal
Bénin	Islande	Qatar
Brunéi Darussalam	Italie	République arabe
Cameroun	Kenya	syrienne
Canada	Koweït	Saint-Kitts-et-Nevis
Colombie	Malaisie	Seychelles
Côte d'Ivoire	Maldives	Sierra Leone
Croatie	Malte	Slovénie
Djibouti	Maroc	Sri Lanka
Emirats arabes unis	Maurice	Tonga
Estonie	Mauritanie	Tuvalu
Fédération de Russie	Mozambique	Vanuatu
Fidji	Nigéria	Venezuela
Gabon	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie
<i>Etats qui ont ratifié la Convention de 1971 portant création du Fonds, mais qui ont aussi déposé des instruments de dénonciation, lesquels prendront effet au 15 mai 1998</i>		
Allemagne	France	Norvège
Australie	Grèce	Oman
Bahamas	Iles Marshall	Pays-Bas <1>
Bahreïn	Irlande	République de Corée
Chypre	Japon	Royaume-Uni <2>
Danemark	Libéria	Suède
Espagne	Mexique	Suisse
Finlande	Monaco	Tunisie

<1> Le Royaume des Pays-Bas a déclaré que sa dénonciation s'appliquait à l'égard du Royaume en Europe.

<2> Le Royaume-Uni a déclaré que sa dénonciation s'appliquait à l'égard du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du bailliage de Jersey, de l'île de Man, des îles Falkland\*, de Montserrat ainsi que de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud.

---

\* Un différend oppose les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas).